

Communiqué de presse

Vendredi 17 juillet 2020

PRESERVATION DE LA PETITE FAUNE : LE TEMPS DES MOISSONS, ET APRES ?

Alors que les moissonneuses-batteuses s'activent dans les campagnes, l'Office français de la biodiversité prodigue quelques conseils à travers son programme Agrifaune pour favoriser la petite faune durant l'interculture, période comprise entre la récolte d'une culture et le semis de la suivante.

Maintenir les chaumes



Nid de caille dans un chaume (source FRCO)

Après les moissons d'été, les céréales sur pied laissent place aux chaumes, c'est-à-dire aux tiges coupées qui couvrent le sol, parfois associés aux pailles restituées. Ces chaumes sont le paradis de nombreux oiseaux (alouette, perdrix, caille, bruant etc.). Ils leur apportent un refuge, une zone d'alimentation et un site de reproduction privilégié. Le pic d'éclosion des œufs de caille des blés a lieu en juillet et 60% des oiseaux nichent dans les chaumes durant l'été. Il est donc indispensable de maintenir des parcelles en chaumes jusqu'en septembre, au risque de détruire leur habitat de reproduction.

Planter un couvert : plusieurs options

- ▶ **Le semis après récolte** : cette pratique intervient dans les jours suivant la récolte et ne crée donc pas de perturbations pour la faune. Elle permet de profiter de l'humidité restante au sol suite à la récolte et de concurrencer la végétation spontanée par l'implantation d'espèces à forte capacité de développement durant l'été.
- ▶ **Le semis tardif (août-septembre)** : c'est la pratique la plus fréquente, mais pas forcément la plus efficace car les germinations tardives peuvent limiter le développement du couvert. Pour un intérêt optimal, il faut veiller à maintenir les chaumes le plus tardivement possible avant le semis, et à conserver le couvert jusqu'à l'hiver.
- ▶ **Le sursemis du couvert dans la céréale** : cette pratique tend à revenir car elle permet de bénéficier d'un couvert implanté avant l'été, et offre une alternative intéressante au semis en conditions sèches.



Sorgho fourragère implanté en semis direct après moisson (Source : FDC 32)

AGRIFAUNE

Pour faire face aux enjeux de conservation de la biodiversité, il a été nécessaire de réinventer le partenariat autrefois naturel entre chasseurs et agriculteurs. Agrifaune est un **partenariat de plus de 10 ans** entre l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fédération Nationale des Syndicats et Exploitants Agricoles et l'Office Français de la Biodiversité. Il contribue depuis 2006 au développement de pratiques agricoles qui **concilient agriculture, environnement, économie et faune sauvage en s'appuyant sur un réseau d'agriculteurs volontaires**. Plus d'informations sur : <http://www.agrifaune.fr/>

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact presse

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Pôle de Vincennes

« Le Nadar » Hall C - 5 Square Félix Nadar

94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr